

LETTRE de la section de Versailles des MOIS DE SEPTEMBRE et OCTOBRE

EDITO

Retour vers le futur ?

Si la profession est partie pour les congés d'été dans l'expectative, la voilà maintenant fixée. Cela sera probablement la même politique en pire !

Et pourtant...

Il y a eu la claque reçue par la majorité aux élections européennes du 09 juin qui a conduit le président de la République à dissoudre l'Assemblée nationale afin obtenir « une clarification » selon lui. Le calendrier était serré, et la campagne mécaniquement réduite, cela a abouti incontestablement à un nouvel échec pour la majorité en place, avec de plus, une partition de l'Assemblée Nationale en trois parties pas tout à fait égales, l'union des gauches (dont la FSU a soutenu le programme) obtenant le plus grand nombre de sièges.

Si la tradition veut que le président de la république nomme une personne du groupe qui a obtenu le plus grand nombre de sièges, force est de constater que cela n'a pas été le cas. C'est ainsi que les semaines ont défilé durant l'été où, de consultations en consultations, c'est finalement Michel Barnier, issu d'un groupe très minoritaire à l'assemblée (LR) qui a été nommé premier Ministre et cela grâce à la validation du Rassemblement National. Comme le disait dans une allocution Jordan Bardella, « Barnier est le PDG, nous sommes le conseil de surveillance ». Dans tous les cas, c'est donc bien une politique encore plus à droite qui va être menée et cela dans un contexte budgétaire qui ne peut que se dégrader faute d'un changement de politique.

Finalement, le Président de la République, qui se pensait au centre de la lutte contre l'extrême-droite, a lui-même réuni les conditions de son accession au pouvoir. S'il y a bien une réussite à retenir le concernant, c'est bien celle-là !

ACTUALITES POLITIQUES

C'est dans un contexte pour le moins particulier que s'est déroulée cette rentrée scolaire. Une ministre démissionnaire qui fait quelques annonces qu'elle ne mettra pas en œuvre, une absence de cap politique qui a rendu le climat de prérentrée pour le moins curieux, des proviseurs ne pouvant en aucun cas s'avancer sur le fonctionnement à venir (ou pas !) de certains dispositifs.

Dans tous les cas, comme le disaient Axel Benoist notre Secrétaire Général lors de la conférence de rentrée du SNUeP-FSU (que vous pouvez regarder au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=cE3ag-kWRjw>) en date du 28 août, et Sophie Venetitay la Secrétaire Générale du SNES-FSU le 29 août (https://www.youtube.com/watch?v=V_-avm1Iji0) en conférence de presse, l'éducation arrive à un point de bascule et doit faire un choix.

En effet, de longue date, les personnels de l'Education ont toujours visé la réussite de tous les élèves sans critères de distinction. Faire grandir les élèves, faire réussir les élèves ensemble, telle a toujours été l'ambition de l'école publique avec ce que cela sous-tend de



problématiques de mixités sociale et scolaire ou de programmes ambitieux. Mais les réformes successives (évaluations standardisées, choc des savoirs, prépa-secondes, Parcoursup, etc.) ont amené les enseignants vers une autre logique à savoir celle du tri social et scolaire dans un contexte où l'enseignement privé, largement subventionné se positionne comme bras armé. De plus en plus, dans nos LP et LPO, il nous est demandé d'identifier les décrocheurs pour les orienter vers l'AFPA ou le PAFI dans le cadre du dispositif TDO. Trier les élèves n'est pas notre vocation !

Bien entendu, cette problématique se nourrit également de la crise des vocations qui menace aujourd'hui la continuité du service public. Cette dernière s'enracine dans le temps. Quant aux parents, aux élèves, ils en mesurent les dégâts irrémédiables. Si nous attendons les résultats de notre enquête nationale (vous pouvez encore y participer <https://snuep.fr/enquete-flash-rentree-2024/>), il n'est pas rare de voir des établissements au sein desquels, il manque 2, 4

voire six enseignants. Cette année, ce sont **344** postes qui ne sont pas pourvus au sein de la voie professionnelle soit **1 poste sur 5** et qui viennent s'ajouter aux **946** des deux années antérieures. Il est à noter en outre que de nombreux lauréats de concours décident de ne pas prendre leurs postes. La dégradation continue des salaires et des conditions de travail sont sans conteste les explications de cette perte d'attractivité à laquelle vient s'ajouter également une perte de sens qui conduit de nombreux agents à démissionner.

Il y a donc urgence pour l'éducation. Il y a urgence à redonner les moyens de faire réussir tous les élèves. Il y a urgence à ouvrir les discussions autour d'un plan pluriannuel de revalorisation salariale. Il y a urgence à mener une véritable inclusion scolaire et non une inclusion de façade ! Il y a enfin, urgence, à tous les niveaux, à retrouver un dialogue social de qualité.



C'est donc dans ce contexte très dégradé qu'ont été nommés comme ministres de l'EN Anne Genetet, dont les compétences semblent assez éloignées du monde de l'éducation mais surtout, et c'est beaucoup plus inquiétant, Alexandre Portier Ministre délégué à la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel.

Si la nomination de ces deux ministres est un « non évènement », ces derniers étant probablement, dans un avenir relativement proche, amenés à partir, cette instabilité de façade (5 ministres en 2 ans) ne change rien à la politique ultra-libérale de démantèlement de l'école publique engagée par Emmanuel Macron depuis maintenant sept longues années, politique qui vise avant tout à développer une école de la compétition, de l'individualisme et du séparatisme mâtinée d'un illusoire « c'était mieux avant » avec comme nouvel étendard à titre expérimental le port de l'uniforme. Car ce n'est pas rue de Grenelle qu'est dirigée l'école mais bien à Matignon voire à l'Élysée.

S'il paraît évident que nous jugerons sur pièces, il semble tout de même qu'il y ait peu de choses à attendre de ce gouvernement.

Nous continuerons à nous battre pour une autre vision de l'école à commencer **par l'appel à la grève du 1 octobre.**

Les actualités syndicales ne peuvent, en ce début d'année que faire un constat alarmant de la situation dans les établissements. Vous trouverez le lien suivant vers le dossier de Presse de la FSU.

Dossier de presse la FSU : <https://fsu.fr/conference-de-presse-de-rentree-2024/>

Conférence de presse de la FSU : <https://youtu.be/tVH1OVMfYos?feature=shared>

Sur le plan syndical, nous ne pouvons que déplorer et cela depuis des années la quasi-absence de dialogue social et cela, peu importe le niveau d'intervention (ministère, Région, académie, département).

A l'image des rentrées des enseignants stagiaires (27 août) et des personnels contractuels (26 août) sur l'académie de Versailles, il est à noter que l'information des lieux, dates et heures a été transmise aux organisations syndicales le 23 août, autrement dit le vendredi d'avant à 17h, ce qui n'a pas permis aux syndicats de s'organiser !

Pour l'accueil des contractuels du 26/09, c'est le lycée Villaroy de Guyancourt qui a été choisi et qui ne permettait aucune arrivée en transport en commun. Pour les stagiaires, c'était comme l'année antérieure l'université de Nanterre sauf que l'accueil institutionnel se déroulait l'après-Midi (au lieu du matin comme les années précédentes). Sauf que ces derniers sont moins « réceptifs » après avoir été reçus par les corps d'Inspection 3h et qu'ils arrivent tous en même temps avec ce que cela sous-tend d'embolisation. Mais n'était-ce pas l'objectif ?



Un nouvel exemple avec le groupe de travail sur les personnels contractuels du 5 septembre où les documents de travail ont été envoyés au dernier moment ne permettant ainsi pas aux représentants des personnels de les étudier convenablement.

Si le Rectorat de Versailles prend chaque année (et encore lors de l'audience FSU du 12/09) des engagements à entretenir un dialogue social de qualité, force est de constater que dans les faits, c'est bien une dégradation lente et progressive de ce dernier que nous vivons avec une accélération notable depuis la loi fonction Publique 2019. Et cela n'est pas un hasard !

L'année 2024-2025 sera une année de congrès pour votre fédération qui se déroulera du 3 au 7 février 2025. Plus de 750 congressistes et 50 invités se donneront RDV à Rennes pour débattre et mettre en place nos futurs mandats.

Ce congrès national sera précédé de congrès départementaux qui se tiendront sur les mois de novembre, décembre et janvier.

Des votes sur les rapports d'activités nationaux et départementaux ainsi que des votes de tendance seront organisés. Nous vous tiendrons au courant de l'organisation à travers un journal spécial et vous souhaitons d'ores et déjà nombreux à participer à ces derniers.

ACTUALITES ACADEMIQUES

La rentrée scolaire s'est déroulée, au sein de l'académie Versailles dans des conditions excessivement difficiles. De très nombreux élèves n'ont pas eu de place au sein de la voie professionnelle. En novembre 2023, lors du CSA régional, nous avons dénoncé les capacités d'accueil insuffisantes alors même que 1200 élèves s'étaient retrouvés sans solution.

Les discours pseudos-rassurants des représentants de l'administration n'avaient objectivement convaincu personne. Le constat à cette rentrée est sans appel et, si nous le regrettons, nous avons encore raison. A savoir que la situation est à peu près analogue à l'année antérieure alors même que des ouvertures de dernière minute (mois de juin) ont été décidées devant le mur qui se rapprochait. **600 élèves** restent sans affectation Bac Pro à la date du 19/09 et **200** en CAP.

Nous dénonçons ces ouvertures au dernier moment qui arrivent au mois de juin donc après les différents mouvements et qui contraignent le plus souvent, avec la pression « amicale » des chefs d'établissement, les agents à prendre des heures supplémentaires.

Par ailleurs, ces ouvertures sont le plus souvent des augmentations de capacité. Autrement dit, la filière existante, l'ouverture se fait sans apport budgétaire supplémentaire contrairement à une création ex-nihilo. En résumant, vous aurez plus d'élèves mais sans un centime en plus ce qui revient à diminuer drastiquement le cout par élève.

Enfin les ajustements DHG fournis, comme cela a été le cas dans les Yvelines

Concernant les personnels, la situation est également dramatique et ¼ des postes vacants sont des supports de maths-sciences, éco-gestion, STMS et génie électrotechnique.

45 postes sont inoccupés sur la filière administrative donc **25** de catégorie A, autrement dit à responsabilités, alors même que le développement d'Opale (logiciel de gestion financière) est en cours et très chaotique selon nos informations.

Pour le médico-social, il manque **29 infirmières** mais aussi **50 médecins sur 162**. Autrement dit, la médecin du travail ne peut pas être efficace dans un contexte de dégradation des conditions de travail. Quant aux assistantes sociales, il en manque 29 dont 20 sur le département des Hauts de seine ce qui rend la situation carrément critique.

Concernant les AESH, **150 postes** n'étaient pas pourvus et viennent s'additionner à la nouvelle dotation de 200ETP. Ce sont donc à la date du 19/09, **350 AESH** qui ne sont pas en place. Si l'on prend une moyenne basse de 10 enfants suivis, nous avons donc, au bas mot, 3 500 enfants sans accompagnement. Elle est belle l'inclusion !



ACCOMPAGNEMENT DES SECRETAIRES LOCAUX ANIMER SA PREMIERE HEURE d'INFORMATIONS SYNDICALES - LE CA

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit. La demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au moins une semaine à l'avance. Nous t'invitons, pour anticiper un éventuel refus, de placer ces heures où cela ne gêne pas le service (1ère ou dernière heure de la journée, collée sur le temps de cantine). Si le chef d'établissement s'oppose à ton exercice du droit syndical, tu nous écris à snupeversailles@gmail.com, nous ferons le nécessaire auprès des IA-DASEN. Bien entendu, Ces heures permettent d'aborder les sujets nationaux mais aussi académiques et propres à l'établissement, informer et échanger sur les réformes en cours comme, encore cette année, la modification de l'organisation de l'année de Terminale.

En ce début d'année, tu ne pourras pas faire l'impasse sur les

DÉSORMAIS
JE SUIS
VOTRE PROF
PRINCIPAL !



conditions de rentrée. Être à l'écoute des doléances des collègues (EDT, cadre sanitaire, questions diverses). Tu ne connais pas une réponse à une question d'un collègue. Tu nous contactes. Toute question doit trouver une réponse précise.

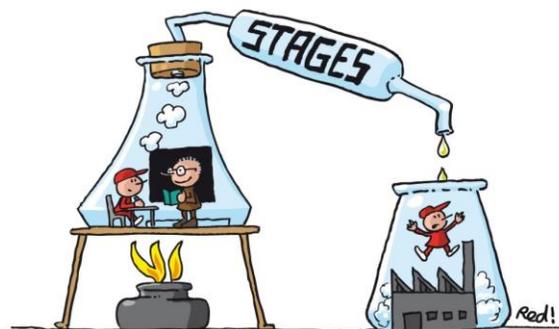
Tu dois attirer l'attention de tes collègues sur trois points en cette rentrée.

1) Le pacte et ses implications. Tout le décryptage au lien suivant :

<https://snuep.fr/pacte-decryptage/>

2) le VS (ventilation de service). <https://snuep.fr/organisation-du-service/>

3) les élections au CA. <https://snuep.fr/elections-au-ca/>



RDV DE CARRIERE

L'Administration ne parvient toujours pas à respecter les dates prévues par les textes réglementaires, selon lesquels la communication des comptes-rendus de carrière a théoriquement lieu à la fin de l'année scolaire durant laquelle le rendez-vous a eu lieu. Du fait de cette impossibilité, et pour éviter un envoi des comptes-rendus sur la période de vacance de classes, le Rectorat de Versailles a fait le choix de décaler, une nouvelle fois, à la fin de l'été l'envoi des comptes-rendus. Ces derniers ont donc commencé à être envoyés aux agents concernés autour du 27/08.

Suite à cela, les avis Recteur ont été transmis aux agents entre les 11 et 13/09 d'après nos informations.

Votre appréciation n'est pas en cohérence avec le compte-rendu ? Vous êtes en désaccord avec celui-ci ? Contestez !

Vous trouverez toutes les informations sur les RDV de carrière aux liens suivants :

<https://snuep.fr/rendez-vous-de-carriere/>

<https://snuep.fr/mon-emploi/carrieres/promotions/>

La [circulaire rectorale](#) précisant les modalités de recours sur l'appréciation suite au rendez-vous de carrière est parue le 12 septembre 2024. La procédure se fait via colibris. Vous trouverez cette dernière au lien ci-après :

https://versailles.snuep.fr/wp-content/uploads/2024/09/circulaire_recours_rdv_carriere_2023-2024.pdf

Elle rappelle en outre le cadre dans lequel se tient le rendez-vous de carrière, les délais de recours.

Les modalités de recours sont strictement identiques pour l'ensemble des corps, et l'ensemble des situations sont examinées en CAPA Second degré où Dominique siège.

Vous trouverez au lien suivant les informations indispensables pour connaître les démarches de recours.

<https://versailles.snuep.fr/rendez-vous-de-carriere-2023-2024-les-appreciations-finales-arrivent-nhesitez-pas-a-contester/>

AIDES SOCIALES

Encore trop de personnels méconnaissent les aides sociales auxquelles ils pourraient prétendre. Pourtant, les besoins en matière d'action sociale existent bel et bien. Seules une information efficace et une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée permettront à tous les personnels de faire valoir leurs droits. C'est dans ce sens qu'interviennent les représentant-es FSU en CAAS (Commission Académique d'Action Sociale) ainsi que dans les commissions nationales d'action sociale ministérielle et interministérielle. De nombreuses avancées ont été obtenues grâce aux interventions répétées des représentant-es des personnels de la FSU : augmentation globale de l'enveloppe allouée à l'académie de près de 50 % en 8 ans, revalorisation des barèmes d'aides d'action sociale académiques, amélioration du dispositif de communication, mise en place d'un dispositif spécial dédié au logement...

Même si les améliorations obtenues ces dernières années ne sont pas encore suffisantes, elles vont tout de même dans le bon sens et permettent à notre académie de retrouver une dynamique positive sur l'action sociale. Consultez nos sites, rubrique « Action sociale », pour obtenir les nouvelles actualisées sur le sujet. La FSU et ses syndicats continuent de mener la bataille pour obtenir enfin une action sociale à la hauteur des besoins des personnels.

Les primes versées aux néo-titulaires :

1. Prime spéciale d'installation Montant brut lié à la zone de l'indemnité de résidence (Zone 1 : 2185,37€, Zone 2 : 2142,94€, Zone 3 : 2121,72€)

Dossier à retirer auprès du secrétariat de votre établissement.

Si non versée fin décembre : courrier de réclamation par voie hiérarchique à la Division des Personnels Enseignants (DPE) au Rectorat et copie à votre section académique du SNUEP-FSU Versailles.

2. Prime d'entrée dans le métier

1 500 € versés aux enseignant·es titulaires, affecté·es lors de leur titularisation dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation nationale.

Versement en deux fois : novembre et février, pour les personnels titularisés au 1er septembre.

Cumulable avec la prime spéciale d'installation.

Si non versée fin décembre : courrier de réclamation par voie hiérarchique à la DPE au Rectorat et copie à votre section académique SNUEP-FSU Versailles.

Les agents ayant exercé au moins trois mois en tant que non-titulaires avant leur affectation en tant que stagiaires et ayant bénéficié d'un classement n'ont pas droit à cette prime.

3. Les aides au logement et à l'installation

Aide à l'installation des personnels primo-arrivants dans la Fonction publique de l'État : AIP et AIP-Ville

AIP-Ville (maximum 1 500 €) : réservée aux personnels affectés en quartier prioritaire de la Politique de la Ville (cf. décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015) ou résidant dans une commune relevant d'une « zone ALUR ».

AIP-Générique (maximum 700€) couvre les autres situations. Ces prestations ne peuvent excéder le montant des dépenses réellement engagées au titre de l'installation en location : frais d'agence, dépôt de garantie, premier mois de loyer, déménagement...

À demander prioritairement, cette aide est accordée sous condition de ressources aux agents actifs recrutés par concours (stagiaires ou titulaires) en première affectation, ainsi qu'aux agents recrutés PACTE ou BOE ayant déménagé directement suite à leur recrutement ou leur période de formation, pour leur installation dans un logement locatif.

AIP et AIP-Ville ne sont pas cumulables avec les ASIA CIV, aide à la caution et l'allocation d'installation.

Dossier à constituer sur le site aip-fonctionpublique.fr et à transmettre dans un délai de 12 mois après la signature du bail et de 24 mois après la date d'affectation.

4. Obtenir un logement social

Les représentant·es de la FSU ont initié un travail très important sur la question du logement dans l'académie, pour permettre d'y accueillir au mieux les personnels nouvellement affectés. Un guide du logement détaille tout es les possibilités, démarches et aides disponibles dans notre académie.

Stagiaires et titulaires peuvent bénéficier d'un logement social. Les demandes de logement se font en ligne sur balaie.logement.gouv.fr et al-in.fr.

Pour y accéder, les personnels doivent s'être préalablement inscrits en ligne sur demande-logement-social.gouv.fr puis avoir contacté le référent logement DSDEN de son département d'exercice afin d'obtenir un numéro unique d'enregistrement.

De plus, un dispositif logement spécifique à l'académie de Versailles propose des appartements ainsi que des logements temporaires meublés, réservés prioritairement aux agents nouvellement nommés dans l'académie.

Pour en bénéficier, contactez logement@ac-versailles.fr.

Retrouvez par ailleurs l'ensemble des prestations d'action sociale interministérielles sur le site de la FSU :
<https://fsu.fr/guide-des-prestations-interministerielles-daction-sociale/>

Actions sociales d'initiative académique (ASIA)

Le dispositif d'action sociale académique est disponible sur le site internet académique acver.fr/social ainsi que les dossiers à constituer, qui peuvent être téléchargés ou retirés auprès du secrétariat de l'établissement et sont à adresser au rectorat de Versailles, Pôle de l'action sociale.

→ Aide à l'équipement (ASIA-CIV) :

Aide de 650 € réservée aux locataires, versée sous condition de ressources aux stagiaires ou titulaires (néo-titulaires ou mutés) affectés dans des établissements classés et qui ne peuvent prétendre à l'AIP ou à l'AIP-Ville.

→ Aide à la caution :

Aide égale à 70 % du dépôt de garantie dans la limite d'un montant maximum de 800 €, étendue aux 4 départements limitrophes des académies voisines (Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise), accordée aux agents pour les déménagements effectués pour raisons personnelles sans obligation de muter au sein de l'académie.

Cumulable avec la prise en charge des frais de changement de résidence (Fonction publique) mais non-cumulable avec l'AIP.

Délai de demande : 6 mois. Accordée sous condition de ressources.

→ Allocation pour l'installation des personnels dans un nouveau logement en région Île-de-France :

Complémentaire à l'aide à la caution, elle est destinée à payer les frais d'installation (déménagement et 1^{er} équipement) exigés à l'entrée dans un logement locatif en Île-de-France (et dans les 4 départements limitrophes).

Montant : 300 € pour les personnels déjà en IdF, 1 000 € pour les autres.

→ Aide aux stagiaires primo- arrivants de régions :

Aide forfaitaire de 700 € pour les enseignants, CPE et PsyEN stagiaires reçus à un concours externe (session 2023) et nommés sur un premier poste, ayant bénéficié en 2022-2023 d'une bourse d'étudiant sur critères sociaux.

→ Participation aux frais d'hôtel :

Aide destinée aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie qui n'auraient pas trouvé de solution de logement à la date de la pré-rentree. L'agent doit démontrer qu'il est en recherche active de logement. 60 euros par nuitée (maximum 15 nuitées).

Aucune condition d'indice et de ressources.

→ Aide au fonctionnaire séparé géographiquement du conjoint par obligation professionnelle :

Aide forfaitaire de 470 €, sous condition de ressources.

À demander dans les 3 premières années sans rétroactivité. Accordée une fois par année civile (titulaire ou stagiaire).

Concerne les agents originaires de province, dont le conjoint exerce une activité professionnelle, poursuit des études ou a des enfants à charge et pour qui la séparation suite à leur réussite au concours occasionne un double logement ou des frais de transport ou d'hôtel et un éloignement d'au moins 100 km.

Chèques vacances et CESU

1. Les chèques vacances

Utilisables dans plus de 200 000 lieux, ils permettent de constituer, sur 4 à 12 mois, une épargne bonifiée de 10 à

30 %, selon les revenus (35 % pour les moins de 30 ans).

Dossier à constituer en ligne sur fonctionpublique-chequesvacances.fr.

2. Les chèques emploi-service(CESU)

Participation aux frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans, de 200, 400 ou 700 € par année et par enfant sous condition de ressources, pour les familles vivant en couple et de 265 à 840 € pour les familles monoparentales. Grâce à l'intervention de la FSU, la troisième tranche a fait son retour au 01/01/2020 et les plafonds ont été augmentés de 5 %.

Demande à effectuer en ligne sur cesu-fonctionpublique.fr.

Loisirs et culture

De nombreux dispositifs existent pour permettre un accès privilégié aux loisirs et à la culture : Pass Éducation, carte Cézam, coupons sport, places de théâtre...

Pass Éducation à réclamer auprès du secrétariat de votre établissement.

Les autres dispositifs sont à retrouver sur le site de la SRIAS : srias.ile-de-france.gouv.fr.

Il existe aussi plusieurs aides académiques liées aux vacances, culture, loisirs, enfance, études et sphère personnelle (frais d'obsèques, de justice).

Consultez nos sites et le site académique acver.fr/social.

En parallèle de ces dispositifs déjà existants, et suite au Grenelle de l'Éducation, J.-M. Blanquer a imposé la création de l'association PRÉAU contre l'avis de la CNAS (commission nationale d'action sociale).

Présentée comme un complément de l'action sociale déjà existante dans notre ministère, PRÉAU pose d'énormes problèmes quant à la définition de l'action sociale qu'elle présuppose.

Concernant la gestion d'une telle association et les budgets alloués, le Ministère s'en tient pour le moment à des réponses floues face à nos questions. La FSU et ses syndicats restent très vigilants.

CALENDRIER

Grève : 1 octobre 2024

Elections au CA des personnels : entre le 7 et le 12 octobre 2024.

CSAA : 19 septembre 2024

F3SCT : 24 septembre 2024

Conseil national SNUEP-FSU : 8 et 9 octobre 2024

GTSA le 10 octobre

**Mouvement inter : de début novembre à fin novembre
(en attente de la sortie de la circulaire)**

**PENSEZ à VOUS SYNDIQUER en QUELQUES
CLICS AU LIEN SUIVANT.**

<https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/>

